

Séance du vendredi 20 juillet 1914.

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 1 heure 1/2.

Sont présents : M. M. Armand, Amic, Barbier, Alexandre Bérard, Chautemps, — Deville, Doumer, Dreyfus, Dupont, Maurice Faure, Gervais, Lucien Hubert, Guilleux, Jenouvrier, Lintilhac, Louisies, Millies-Lacroix, Ribot, Couron, Croquillot.

À la suite d'explications fournies par M. Lintilhac sur le texte de l'art. 81 de la loi de finances, la commission adopte une nouvelle rédaction de cet article proposée par M. de Selves.

M. Thomson, ministre des Travaux publics, des postes et des télégraphes, est introduit et prend place au bureau.

M. le Président lui fait connaître que la commission a désiré l'entendre de nouveau sur les chap. 14, 15 et 16 du budget des Postes et Télégraphes, au sujet des revendications des agents et sous-agents des Postes et des Télégraphes portant sur les indemnités ^{qu'ils réclament} pour frais de séjour, de chaussures et de services médicaux. Elle avait cru comprendre que M. le ministre, lorsqu'il est venu, il y a quelques jours, devant elle, avait renoncé à demander au Sénat ces crédits

2
M. Thomson, ministre du commerce, des postes et des télégraphes, en introduit et prend place au bureau.

Il fait un nouvel historique de la question et expose la situation dans laquelle se trouve actuellement le Parlement, après ce qui s'est passé au sein de la commission extraparlimentaire, les agents et sous-agents étaient convaincus que des promesses formelles leur avaient été faites en ce qui concerne les indemnités dont il s'agit. La Chambre des députés, dans la séance d'hier, a rétabli à l'unanimité la première tranche de 30 millions qu'elle avait adoptée sur la proposition du Gouvernement et que le Sénat avait repoussée. Elle a considéré qu'en effet que la cherté actuelle de la vie et le coût toujours croissant des denrées alimentaires justifiaient cette mesure et la rendaient indispensable. Elle a même adopté un amendement de M. Breton tendant à ce que ces indemnités soient accordées aux sous-agents proportionnellement aux charges de famille qui leur incombent. De plus, sur la question des frais de séjour elle a demandé l'égalité absolue entre les agents et les sous-agents.

3
 No. le ministre reconnaît que le Sénat n'a pris aucun engagement vis à vis des sous-agents des postes, mais il croit, en toute conscience que la situation de ces fonctionnaires est des plus intéressantes et prie la commission de vouloir bien la prendre en considération, en adoptant le crédit voté par la Chambre des députés.

No. Millier - Lacroix s'étonne que No. le ministre n'ait rien dit à la commission de la reine qui s'est partie à l'hôtel des Postes, alors qu'il s'est trouvé en présence d'un personnel insurgé criant: à bas le Sénat!

No. le ministre répond que lorsqu'il a appris par ses directeurs qu'ils étaient impuissants à faire partir les voitures ou les automobiles chargés du transport des correspondances, il a cru devoir se rendre lui-même à l'hôtel des Postes pour vaincre cette résistance du personnel. Il s'est trouvé en présence d'une réunion houleuse et a entendu en effet crier: à bas le Sénat! Il les a immédiatement relevés en faisant entendre aux agitateurs que ces cris étaient d'autant plus ridicules que le Sénat venait précisément de leur donner une preuve de sollicitude en votant le 12^e du mois de décembre 1914. Il a fait ensuite ce que lui commandaient

les circonstances pour faire évacuer la salle
par la force et empêcher le sabotage.
Il a refusé de recevoir la déléguation des
agents tant que tous les services ne ^{seraient} ~~étaient~~
pas repris et n'a pris aucun engagement;
s'il n'a pas eu recours à des pénalités, c'est
que le lendemain, à l'heure dite, tous les
agents avaient repris leur service.

no. Doumer estime que le Sénat se
trouve dans une situation assez délicate, car
s'il consent à voter le crédit qu'on lui
demande, son geste ne va-t-il pas être
considéré comme un acte de faiblesse en face
d'un personnel qui s'est mis en rébellion contre
ses chefs et qui l'a lui-même injurié?

no. le ministre répond que les facteurs
qui se sont livrés à ces désordres ne représentent
que la cinquantième partie des facteurs de Paris et
le quart de ceux de la France entière.

no. Couron. Il fallait faire comme dans
l'industrie: les renvoyer, ^{les} leur faire reprendre
ensuite.

no. le ministre. Je me suis inspiré de
l'effort très intéressant qu'ils ont fait dès le
lendemain pour réparer leur faute.

no. le Président remercie de ses explications
no. le ministre qui se retire.

À la suite d'une courte discussion à laquelle prennent part M. N. le rapporteur, Courton, Ribot, Bérard, — Millies-Lacroix et De Selves, la commission sur la proposition de M. Dupont, qui déclare qu'il confiera à l'un de ses collègues le soin de faire le rapport, si les conclusions de celui qu'il a lu ne sont pas adoptées, décide par 13 voix de maintenir les conclusions de ce rapport.

M. Messimy, ministre de la guerre, est introduit et prend place au bureau.

M. le ministre fournit d'abord quelques explications sur le projet de loi, adopté ce matin, sous débat par la Chambre des députés, relatif à la nomination par anticipation au grade de sous-lieutenant, des aspirants élèves à l'école spéciale militaire. Il demande à la commission de vouloir bien également l'adopter; il comporte évidemment une augmentation de dépense, mais elle n'apparaît pas au budget.

Il entretient ensuite la commission sur le chapitre 150 bis du budget du ministère de la guerre comportant un crédit de 1000 fr. destiné à commencer la substitution à l'uniforme ^{de guerre} actuel des soldats en uniforme de couleur neutre qui les rendra moins visibles et diminuera la vulnérabilité.